

LE PROJET DU PRINCE ETRANGER. L'AVENEMENT DE CHARLES DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN AU TRONE DE ROUMANIE EN 1866

Cosmin Ștefan Dogaru *

Abstract: *The intention of this paper is to analyze the project of the foreign prince, an accomplished aim of the Romanian political elite, in 1866. During the first half of the nineteenth century the idea of the foreign prince has signified a fundamental goal for the local elite. In May 1866, this goal come to be a certainty, by the arrival of Charles of Hohenzollern-Sigmaringen on the throne of Romania, ensuring intern political stability and strengthening the Romanian state.*

Keywords: Charles I; political stability; Romanian state; political elite; foreign prince.

Au XIX^e siècle *l'idée du prince étranger* commence à prendre de plus en plus forme comme un objectif à accomplir de la classe politique roumaine : «la vie politique du XIX^e siècle est dominée par l'idée de réforme ; la plupart des membres de la classe politique de l'Ancien Royaume sont des gens éduqués à l'Ouest /.../ et dont la politique suit un but précis : moderniser le pays selon le modèle occidental /.../ auquel ils croient et qu'ils veulent faire introduire en Roumanie.»¹ A l'époque, le modèle occidental représente un repère obligatoire pour les enfants des boyards envoyés étudier à l'étranger et devenus des hommes politiques luttant assidûment pour accomplir certains objectifs nationaux. Dans ce contexte, depuis le début du XIX^e siècle, l'Occident et sa pensée politique /.../, les pratiques occidentales constituent la référence et la source d'inspiration des auteurs et des hommes politiques roumains.»² L'époque voit s'esquisser, progressivement et naturellement, une élite politique roumaine divisée selon deux grandes orientations, l'une libérale et l'autre conservatrice.

Au début du XIX^e siècle, les boyards autochtones ont une vision très claire : *l'indépendance que demandait le jeune Constantin N. Filipescu dans ses lettres de 1825-8 /.../. Ils voulait un prince héréditaire, comme le montrent le mémoire de 1824 des carbonaris de Moldavie et les lettres de C. N. Filipescu /.../ ils voulaient un prince étranger mais qui ne soit pas Autrichien, Russe ou Turc /.../ ils voulaient*

* Asist. univ. drd., Universitatea din București, Facultatea de Științe Politice; e-mail: dogaru.cosmin-stefan@fspub.unibuc.ro

¹ Vlad Georgescu, *Istoria românilor – de la origini până în zilele noastre*, ediția a III-a, București, Edit. Humanitas, 1992, p. 151.

² Silvia Marton, *La construction politique de la nation. La nation dans les débats du Parlement de la Roumanie (1866-1871)*, Iași, Edit. Institutul European, 2009, p. 30.

/.../ la garantie collective des Grandes Puissances, tout comme on l'avait affirmé au début de l'année 1822. »³ Précisons que la construction sociale et politique des Principautés roumaines croise une série d'événements ayant lieu sur le plan extérieur mais avec un impact important sur le plan interne. Au fil du temps, les intérêts des trois Grandes Puissances voisines influencent de manière inéluctable l'organisation étatique des deux Principautés roumaines.

A l'époque, la construction de l'Etat roumain est dès lors en étroite relation avec une série d'événements internes influencés par un contexte international favorable : le XIX^e siècle a été l'époque de la modernisation, de l'occidentalisation de la société roumaine. Ce processus devint évident dans les années 1820 et 1830 et atteignit son apogée au milieu du siècle et au début de sa deuxième moitié, au moment de l'Union des Principautés roumaines (Valachie et Moldavie) en 1859, de la création et de la consolidation de la Roumanie moderne. »⁴ Le phénomène révolutionnaire de 1848, important dans l'espace européen, est présent également en Valachie et en Moldavie ayant des effets à moyen et à long terme en ce qui concerne l'accomplissement des objectifs nationaux. Saisis par un enthousiasme fervent les révolutionnaires étaient organisés à l'intérieur aussi bien qu'en dehors du pays. Dans les Principautés ont été fondées des sociétés littéraires et des confréries secrètes. */.../ Paris continuait d'être le foyer des organisations et des agitations.* »⁵

Dans ce cadre, la construction d'une élite politique locale se réalise progressivement : c'est la génération de 1848 » qui se manifeste dans tous les domaines de la modernisation, des gens issus de la haute noblesse (Filipești, Crețulești, Golești, Ion Ghica, Ion Câmpineanu, Ion Bălăceanu, C. Grădiștanu, C. A. Rosetti) ou de la petite noblesse », d'après la formule de C. D. Aricescu, (tels les frères Brătianu, Chr. Tell, Magheru, Heliade Rădulescu, Bălcescu), éduqués à l'Ouest, sont au courant du développement */.../ de l'Europe* et ont comme préoccupation principale d'apporter l'Europe aux bords du Danube»⁶. De cette manière, après 1848, la rupture au sein de l'élite politique entre les adeptes des changements radicaux et les adeptes de l'évolution naturelle de la société est devenue plus manifeste */.../ dans la période respective le terme de conservateur » /.../ à côté de son pendant libéral »* pénétraient pleinement dans les avant-postes

³ Ioan C. Filitti, *Frământările politice și sociale în Principatele Române de la 1821 la 1828*, București, Cartea Românească, 1932, p. 177-178.

⁴ Lucian Boia, *Sur la diffusion de la culture européenne en Roumanie (XIX^e siècle et début du XX^e siècle)*, în Florin Țurcanu (coord.), *Modèle français et expériences de la modernisation. Roumanie, 19-20^e siècles*, avant-propos et coordination de l'édition Florin Țurcanu, Institutul Cultural Român, București, 2006, p. 1.

⁵ Barbara Jelavich, *Istoria Balcanilor: Secolele al XVIII-lea și al XIX-lea*, volumul I, traducere de Mihai-Eugen Avădanei, postfață de I. Ciupercă, Iași, Edit. Institutul European, 2000, p. 244.

⁶ Ion Bulei, *Români în secolele XIX-XX. Europeanizarea*, București, Edit. Litera Internațional, 2011, p. 46.

du lexique politique autochtone »⁷. Soulignons que les hommes politiques, quelle que soit leur orientation, libérale ou conservatrice, arrivent à un consensus concernant la réalisation des objectifs essentiels : le but fondamental des révolutionnaires roumains de 1848 a été de créer un Etat roumain modern, unitaire et indépendant »⁸. Ultérieurement, on observait comment par le Traité de Paris de 1856 la France, la Russie, la Sardaigne et la Prusse se sont prononcées en faveur de l'Union /.../ alors que l'Empire Ottoman et l'Autriche /.../ et l'Angleterre ont formé le groupe des puissances adeptes d'un *statu quo* »⁹

Pendant cette période-là, dans les deux Principautés roumaines, *le projet du prince étranger* commence à prendre forme devenant l'un des idéaux de l'élite politique. Ce projet se consolide lors de l'organisation des Assemblées *ad hoc* de 1857. L'idée du prince étranger commence à être vue à l'époque comme une nécessité, étant en étroite corrélation avec d'autres objectifs de l'élite politique roumaine. La classe politique roumaine parvient à ce moment-là à un consensus grâce auquel sont votés plusieurs points essentiels, autant en Moldavie qu'en Valachie. De cette manière, l'Assemblée *Ad hoc* de Moldavie stipule : *le respect des droits des Principautés et /.../ de leur autonomie inscrits dans les capitulations anciennes conclues avec la Sublime Porte en 1393, 1460, 1511 et 1634 ; l'unification des Principautés dans un seul Etat sous le nom de Roumanie ; un prince étranger héréditaire, issu d'une dynastie souveraine en Europe et dont les héritiers soient élevés selon la religion du pays ; la neutralité du territoire des Principautés ; le pouvoir législatif sera confié à une Assemblée nationale, représentant tous les intérêts de la nation /.../ sous la garantie collective des puissances ayant souscrit le traité de Paris.* »¹⁰

Le lendemain du vote en Moldavie, l'Assemblée *Ad hoc* de Valachie adopte de manière résolue des décisions similaires : *la garantie de l'autonomie et de nos droits internationaux /.../ décidés par les capitulations de 1393, 1460 et 1513, conclues entre les Pays Roumains et la Sublime Porte suzeraine, de même que la neutralité du territoire Moldo-roumain ; l'unification de la Roumanie et de la Moldavie dans un seul Etat et ayant un seul gouvernement ; un prince étranger héréditaire, issu d'une dynastie souveraine en Europe et dont les héritiers nés dans le pays soient élevés selon la religion du pays ; un gouvernement constitutionnel représentatif et, d'après la tradition ancienne du pays, une seule assemblée nationale qui sera formée à partir de la base*

⁷ Laurențiu Vlad, *Conservatorismul românesc. Concepte, idei și programe*, București, Edit. Nemira & Co., 2006, p. 12.

⁸ Dan Berindei, *Revoluția Română din 1848-1849*, București, Edit. Enciclopedică, 1998, p. 18.

⁹ Idem, *Politica externă și diplomați la începuturile României moderne*, București, Edit. Mica Valahie, 2011, p. 87.

¹⁰ *Acte și documente relative la istoria renascerei României*, vol. VI, Partea a I-a, București, 1896, p. 68.

électorale large afin de représenter les intérêts généraux de la population roumaine. »¹¹

C'est ainsi donc qu'entre 1820 et 1848, et avec des nuances plus fortes en 1857, le discours public, en Valachie aussi bien qu'en Moldavie, est dominé par le projet autour du prince étranger comme option bien définie dans le processus de construction de l'Etat roumain et symbolisant, inéluctablement, une réelle garantie d'équilibre pour l'organisation étatique et pour la société roumaine.

Une autre étape importante pour les deux Principautés roumaines en égale mesure s'ouvre avec la Conférence internationale lors de laquelle on a adopté la Convention de paix de Paris signée par les puissances garantes concernant les Principautés roumaines */.../ en août 1858* »¹². Ainsi, la conférence des représentants des sept Grandes Puissances de Paris avait établi un nouveau statut international pour les Principautés roumaines en leur accordant la pleine autonomie et un cadre libéral d'organisation interne, mais non pas l'Unification. La Convention de 7/19 août 1858 représentait un acte hétéroclite, comprenant des dispositions à caractère démocratique ainsi que des restrictions électorales s'appuyant sur le cens »¹³. A ce moment-là, la Convention de Paris contenait un motif de déception majeure pour les Roumains : elle ne disait rien de l'unification des Principautés »¹⁴. Pour les hommes politiques de l'époque, la solution d'un prince étranger ne représente pas encore une option valable : l'idée d'un Prince étranger */.../ ne put plus être soutenue car les grandes puissances européennes s'étaient prononcées de commun accord /.../ contre elle, et au moins pour le moment /.../ elle devait être ajournée et il fallait installer au trône du pays un Prince autochtone.* »¹⁵ Ultérieurement, de manière pragmatique et bien structurée, les unionistes, bénéficiant d'une vague de sympathie populaire, prennent les choses en main. Au début de 1859, profitant du droit accordé par la Convention de Paris d'élire leurs propres princes régnants, ils élisent la même personne, Alexandru Ioan Cuza, dans les deux Principautés »¹⁶ ; L'élite locale emploie avec succès la politique du fait accompli », éluant les exigences des Grandes Puissances : *à ce moment-là il était /.../ impossible d'obtenir l'accord de l'Europe concernant l'arrivée d'un prince étranger et l'accomplissement de l'unification. Il était exclu d'obtenir l'accord sur l'avènement d'un prince étranger au trône car à ce moment-là ni la Turquie, ni l'Autriche, ni la Russie n'agréaient cette idée, tout comme Napoléon III qui ne*

¹¹ *Acte și documente relative la istoria renascerei României*, vol. VI, Partea a II-a, București, 1896, p. 28-29.

¹² Cristian Preda, *Rumânii fericiți. Vot și putere de la 1831 până în prezent*, Iași, Edit. Polirom, 2011, p. 78.

¹³ Anastasie Iordache, Dumitru Brătianu, *Diplomatul, doctrinarul liberal și omul politic*, București, Edit. Paideia, 2003, p. 218.

¹⁴ Keith Hitchins, *România 1866-1947*, București, Edit. Humanitas, 2004, p. 21.

¹⁵ N. A. Bogdan, *Regele Carol I și a doua sa capitală*, Iași, Edit. Tehnopress, 2010, p. 6.

¹⁶ Keith Hitchins, *op. cit.*, p. 21-22.

voyait aucune raison pour hâter les choses dans ce sens, étant /.../ très content de Cuza. »¹⁷

*

Le règne de Cuza représente une étape de transition servant à consolider les autres objectifs accomplis jusqu'alors. Entre le prince et une partie importante des hommes politiques apparaît toutefois une rupture qui traduit un mécontentement visible de l'élite politique à l'égard du comportement et des actions du prince ; cela entraîne la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie qui mène à l'abdication de Cuza : *la monstrueuse coalition » contre Cuza /.../ aspirait non seulement à renverser le Prince roumain, mais à le remplacer par une Dynastie étrangère »*¹⁸. D'après Barbara Jelavich, le prince régnant Cuza n'était pas un individu très ambitieux, ayant déclaré à plusieurs reprises qu'il se considérait comme un remplaçant temporaire d'un prince étranger /.../ le renversement de Cuza en février 1866 n'a pas constitué /.../ une grande surprise /.../. Selon les pourparlers, la Moldavie et la Valachie auraient dû être séparées une fois la fin du règne de Cuza arrivée »¹⁹. Ce contexte s'avère favorable à l'élite politique qui change tout de suite de stratégie : *Cuza ne pouvait être suivi que par un prince étranger, ce qui représentait le désir /.../ ardent depuis tant d'années. »*²⁰

Sur le plan extérieur, lors de la Conférence de Paris déroulée entre le 26 février et le 10 mars 1866, les Grandes Puissances analysent également la situation de la Roumanie et deux tendances en ressortent clairement : d'une part, la Turquie et la Russie désirant la séparation des Principautés et, d'autre part, la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Italie et l'Autriche se montrant disposées de maintenir l'unité et l'autonomie du pays à condition que l'on renonce à l'idée du prince étranger. »²¹ Peu à peu la situation change grâce au contexte international favorable, certes, mais aussi comme conséquence de la stratégie de l'élite politique roumaine qui, dans ce contexte tendu, adopte la politique du fait accompli ». Afin de renforcer la position du pays, Ion Bălăceanu mentionnait, avec acribie, que *le choix d'un prince étranger figurait parmi les souhaits principaux formulés par les divans de Iasi et Bucarest. Ils ne voulaient plus de prince autochtone /.../. Les Puissances avaient pris acte de la volonté des Roumains, mais elles n'y avaient pas donné suite. Le gouvernement provisoire m'avait donné la tâche de faire triompher*

¹⁷ Radu Rosetti, *Amintiri. Ce am auzit de la alții. Din copilărie. Din prima tinerețe*, prefață de Neagu Djuvara, București, Edit. Humanitas, 2013, p. 378.

¹⁸ Alexandru D. Xenopol, *Istoria românilor din Dacia Traiană. Domnia lui Cuza Vodă : 1859-1866*, volumul 14, Partea a II-a, București, Edit. Cartea Românească, 1930, p. 213.

¹⁹ Barbara Jelavich, *op. cit.*, p. 262.

²⁰ Radu Rosetti, *op. cit.*, p. 459.

²¹ Iulian Oncescu, *România în politica orientală a Franței (1866-1878)*, ediția a II-a revăzută și adăugită, pref. Dumitru Vitcu, Târgoviște, Edit. Cetatea de Scaun, 2010, p. 146.

cette volonté à Paris auprès de Napoléon III »²². L'appui de Napoléon III s'avère être décisif à l'époque, étant bien évidemment soutenu par le contexte international aussi : le soutien de Napoléon III a ainsi contribué à ce que la Roumanie devienne une principauté dirigée par un prince issu d'une famille souveraine d'Europe. Les Puissances acceptent le nouveau fait accompli »²³. Dans le même temps, proclamer et apporter à la tête du pays un prince étranger /.../ signifie, notamment dans le contexte de l'époque, consolider la position de la Roumanie dans le cadre européen ; un tel choix freinait également les éventuelles ingérences de certaines des Grandes Puissances »²⁴.

A l'époque, le journal *Era Nouă* souligne d'ailleurs les raisons qui sont à la base du choix d'un prince étranger et dans le même temps du rejet de l'option pour un prince autochtone, comme ce fut le cas jusqu'alors : *la fondation d'une dynastie héréditaire au trône roumain a eu comme but de mettre fin aux compétitions pour le règne, d'écarter ce fléau effrayant /.../ [du] passé. Nous étions appelés à prouver devant l'Europe que nous étions capables d'imposer un régime /.../ qui pût en finir avec le désordre du passé dans l'intérêt de notre patrie. La dynastie héréditaire était /.../ le symptôme d'un régime d'ordre et de consolidation morale sous la protection duquel le pays pût se développer et prospérer dans une ambiance calme /.../ cette dynastie devait être étrangère »²⁵.*

L'élite politique locale parvient à un consensus politique afin de renforcer le jeune Etat roumain. A l'époque, c'est la monarchie constitutionnelle qui représente la forme de gouvernement dans la majorité des Etats, le modèle politique pour les monarques du Sud-Est européen » est justifié dès le début parce que le rétablissement de l'institution de la monarchie dans le Sud-Est européen s'est réalisé à partir du modèle monarchique de l'Europe occidentale »²⁶.

Mite Kremnitz décrit ainsi cet épisode important dans l'histoire du peuple roumain : *après l'abdication forcée de Cuza, les corps législatifs ont commencé à agir sans répit afin de favoriser l'avènement d'un prince étranger au trône. Ils ont choisi le comte de Flandre, mais ce dernier n'a pas voulu accepter, probablement suivant le conseil de Napoléon »* ; la situation était assez compliquée, car *il y avait le risque que les Principautés Unies ne se séparent de nouveau »²⁷. L'échec de la*

²² Ion Bălăceanu, *Amintiri politice și diplomatice 1848-1903*, traducere din limba franceză, introducere, note și comentarii de Georgeta Filitti, București, Edit. Cavallioti, 2002, p. 111.

²³ *Napoléon III et les principautés roumaines*, Editions de la Réunion des musées nationaux, Paris, 2008, p. 29.

²⁴ Dinu C. Giurescu, Rudolf Dinu, Laurențiu Constantiniu, *O istorie ilustrată a diplomației românești (1862-1947)*, București, Monitorul Oficial R. A., 2011, p. 21.

²⁵ „Era Nouă, Dinasticism”, anul VIII, nr. 379, 25 mai 1897, p. 1.

²⁶ Elena Siupiur, *Charles I^{er}. Un modèle politique pour les monarques du Sud-Est européen* », in *Die Hohenzollern in Rumänien 1866-1947*, Herausgegeben von Edda Binder Iijima, Heinz - Dietrich Lowe Und Gerald Volker, Böhlau Verlag Köln Weimer Wien, 2010, p. 124.

²⁷ Mite Kremnitz, *Regele Carol al României*, Iași, Edit. Porțile Orientului, 1995, p. 19.

première option stimule l'élite politique qui cherche une solution immédiate : une solution d'urgence »²⁸. Ainsi, le 14 mars 1866, le leader libéral Ion C. Brătianu et Ion Bălăceanu, l'agent diplomatique à Paris, les émissaires du gouvernement à Paris – proposent à Bucarest l'idée de la candidature de Charles de Hohenzollern »²⁹ qui bénéficiait d'un soutien à l'extérieur, tout au moins à un niveau informel. Ainsi, Madame Hortense Cornu *a décidé d'appuyer la candidature du Prince Charles de Hohenzollern. Elle avait parlé avec Ion Brătianu et avec Ion Bălăceanu à Paris et /.../ elle avait mentionné le nom du Prince Charles de Hohenzollern* »³⁰.

Dans ce contexte difficile pour le pays, la candidature de Charles s'appuie initialement sur un réseau de pouvoir informel, réunissant plusieurs personnes autour de ce projet dont Hortense Cornu, la sœur de lait de Napoléon III, la baronne de Franque, amie de la famille de Hohenzollern et amie d'enfance de Mathilde Drouyn de Lhuis, la femme de l'influent ministre français des Affaires étrangères et président de la Conférence des Puissances garantes de Paris »³¹. Dans cette période ont lieu également des discussions constructives entre Ion Brătianu et Ion Bălăceanu et le prince Charles ainsi qu'avec son père, Charles-Antoine de Hohenzollern. Vu le contexte international et le fait que le prince Charles était enrôlé dans l'armée prussienne, ce dernier aura également des discussions avec Otto von Bismarck ainsi qu'avec le roi de Prusse³².

On observe ainsi que Charles a le soutien tacite de Napoléon III et de Bismarck. A l'intérieur du pays est organisé un plébiscite afin de légitimer la position de Charles de Hohenzollern-Sigmaringen autant sur le plan interne qu'à l'étranger. Ainsi, Charles est-il élu prince, le résultat du plébiscite déroulé entre 2 et 8 avril 1866 indiquant 685969 voix pour et 224 contre. »³³ Charles en est surpris et ce moment porteur d'une charge symbolique particulière le détermine à accepter le trône et d'avoir l'idée brillante de faire le voyage vers son nouveau pays en secret³⁴ afin d'éviter des circonstances moins agréables vu les tensions sur le plan international (l'unification de l'Empire allemand). Notons que cette période tendue connaît également le déclenchement d'une manifestation séparatiste à Iasi (entre le 3 et le 15 avril) ayant à sa tête Nicolae Rosetti-Roznovanu »³⁵ qui

²⁸ Cosmin - Ștefan Dogaru, *Charles I^{er} et la construction du régime politique roumain (1866-1881)*, „Analele Universității București”, Seria „Științe Politice”, anul XIV, nr. 2, 2012, p. 5.

²⁹ Ion Mamina, *Regalitatea în România 1866-1947*, București, Edit. Compania, 2004, p. 16.

³⁰ Pamfil C. Georgian, *Întemeierea Dinastiei Române : 1866*, București, Cartea Românească, 1940, p. 30.

³¹ Ion Mamina, *op. cit.*, p. 16.

³² *Memoriile Regelui Carol I al României – de un martor ocular*, vol. I, 1866-1869, ediție și prefață de Stelian Neagoe, București, Edit. Scripta, 1992, p. 34-40.

³³ Ion Mamina, *op. cit.* p. 17.

³⁴ Paul Lindenberg, *Regele Carol I al României*, traducere din germană Ion Nastasia, București, Edit. Humanitas, 2006, p. 59-67.

³⁵ Sorin Liviu Damean, *Carol I al României 1866-1881*, București, Edit. Paideia, 2000, p. 51.

représente toutefois un épisode isolé et, finalement, oublié. Au moment de l'arrivée de Charles, les autorités politiques se pressent d'organiser une cérémonie d'accueil ; l'enthousiasme et l'exubérance des personnes présentes n'y manquent pas. Le prince Charles prête serment devant l'Assemblée Constituante : *Je jure solennellement que je veillerai aux lois de la Roumanie, que je maintiendrai ses droits et l'intégrité de son territoire.* »³⁶ Au niveau diplomatique, l'Empire Ottoman a émis le firman d'investiture de Charles 1^{er} »³⁷ le 11/23 octobre.

*

Soulignons qu'en 1866 Charles 1^{er} vient en Roumanie avec l'appui de la France et même celui de la monarchie allemande, avec l'accord des grandes puissances et celui de l'Empire Ottoman /.../ tous voyaient en sa personne, et la Roumanie, une barrière devant les prétentions de la Russie dans les Balkans »³⁸. Le choix s'avère être utile pour le pays car *né en Allemagne, à Sigmaringen /.../ Charles, voulu par les personnalités du Pays /.../ comme Prince en 1866, avait des liens de parenté avec presque toutes les familles souveraines dans les autres pays d'Europe* »³⁹.

A ce propos, c'est l'historien Nicolae Iorga qui réussit à surprendre, d'une manière remarquable, les liens de parenté de Charles : « *C'était un prince allemand du Rhin qui était venu, de la région /.../ étant d'une grande affabilité /.../. C'était un Rhénan qui était venu ici, homme issu de cette race mélangée ayant aussi du sang de deux familles françaises. Beauharnais par sa grand-mère, Stéphanie, Grande-duchesse de Bade, qui a vécu une bonne partie de sa vie à Paris étant considérée par Napoléon III comme une bonne conseillère dans toutes les circonstances. C'était avec elle que parlait Napoléon sur les relations avec les princes allemands, avec les formations politiques allemandes du Rhin /.../. Du côté du père, il y avait une grand-mère française, la sœur de Murat, Joachim Murat, le roi de Naples, le meilleur cavalier de l'armée de Napoléon 1^{er}.* »⁴⁰

En mai 1866, au bout d'une série de moments significatifs pour l'histoire du peuple roumain, le projet du prince étranger prend forme par l'arrivée de Charles de Hohenzollern-Sigmaringen. D. Onciul souligne l'importance de l'option pour un prince étranger pour la Roumanie de ces temps-là : « *l'option en faveur du Prince Charles /.../ a accompli l'idéal cher à la Nation, auquel on rêvait depuis un demi-siècle, l'idéal des aspirations de l'époque de la Renaissance nationale :*

³⁶ *Memoriile Regelui Carol I al României – de un martor ocular*, p. 62.

³⁷ *Familia Regală : o istorie în imagini*, Muzeul Național de Istorie a României, Târgoviște, Edit. Cetatea de Scaun, 2009, p. 11.

³⁸ Elena Siupiur, *Charles 1^{er}. Un modèle politique pour les monarques du Sud-Est européen*, p. 128.

³⁹ Alexe Anastasiu, *Dinastia regală și poporul român*, Institutul de Arte Grafice „Convorbiri literare”, București, 1924, p. 8.

⁴⁰ Nicolae Iorga, *Carol I-ii: o caracterizare*, Institutul de Istorie „Nicolae Iorga”, București, 1932, p. 10.

l'Unification, la Dynastie, l'Indépendance /.../ La fondation de la dynastie /.../ a accompli l'unification des deux pays sœurs dans un seul Etat indivisible. »⁴¹

*

L'élite roumaine de l'époque, forte de sa maturité politique, parvient donc à un consensus politique qui permet l'avènement d'un prince étranger au trône de Roumanie. L'année 1866 symbolise dès lors l'édification d'une monarchie constitutionnelle héréditaire qui mène à la fondation d'un régime politique ayant des institutions fortes et stables, s'appuyant à la fois sur une Constitution libérale, adoptée la même année. Charles I^{er} finit par s'adapter aux réalités de la vie politique et milite pour la stabilité politique, soutenant l'alternance au pouvoir des libéraux et des conservateurs afin de renforcer et moderniser l'Etat roumain.

⁴¹ D. Onciul, *Alegerea Regelui Carol I al României*, București, Edit. Ministerului Cultelor și Instrucțiunii Publice, 1906, p. 41 (Conferință ținută la 9 aprilie 1906 în Ateneul Român).